

L'aide juridique au Canada

Le rapport annuel sur l'aide juridique présente des données sur la façon dont l'aide juridique est offerte au Canada. Cette infographie présente les données de tendance sur quatre ans de 2016 à 2019.

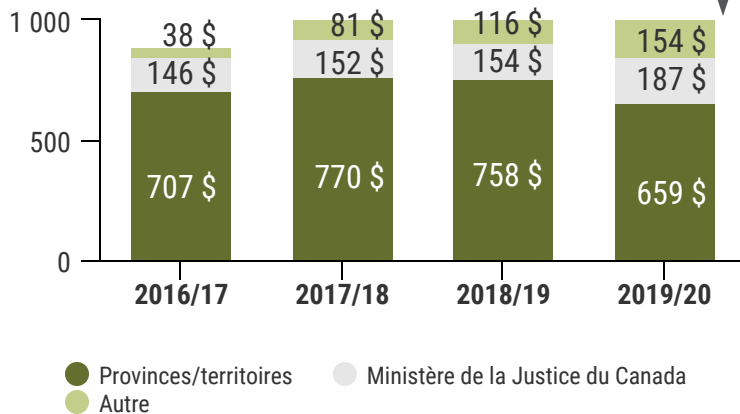
Les dépenses augmentent légèrement d'année en année, alors que les frais administratifs sont à la baisse



Dépenses*¹
plus de 975 millions de dollars en 2020

Frais admin.*
156 millions de dollars en 2020

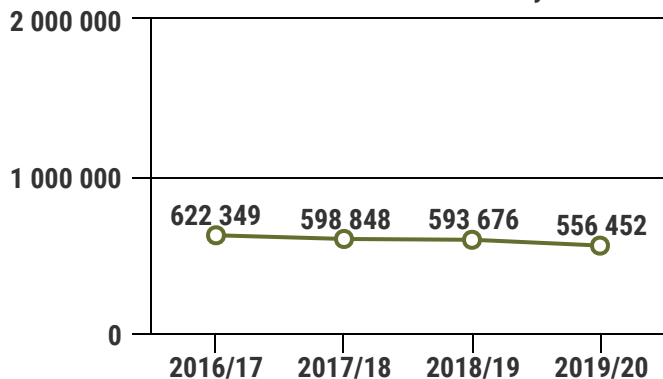
Majorité des revenus* provenant des PT (en millions de dollars)



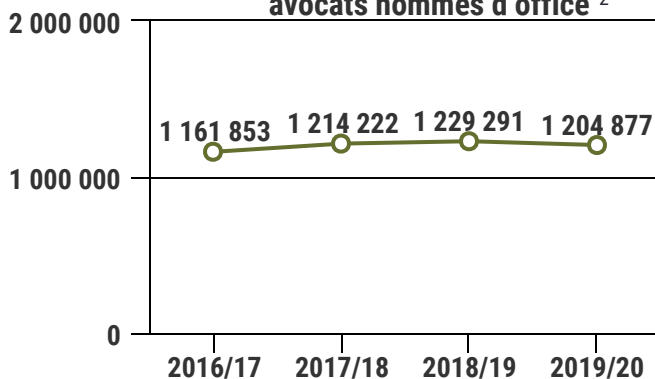
*Dépenses, frais et revenus déclarés en dollars constants de 2020 le 21 mai 2021

D'année en année, le nombre de demandes d'aide juridique est toujours supérieur à 500, 000 alors que le nombre de services de représentation par des avocats nommés d'office continue d'être supérieur à 1,2 million.

Total des demandes reçues

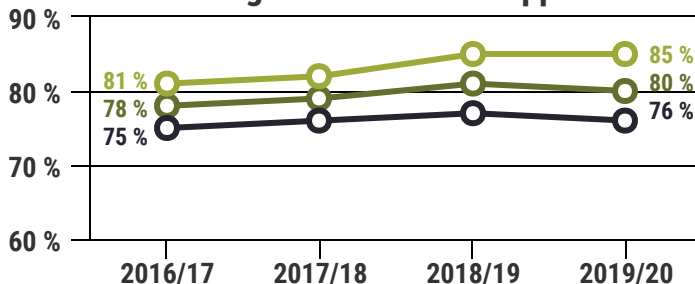


Services de représentation par des avocats nommés d'office²



D'année en année, selon le type de demande, on observe une légère augmentation du pourcentage des demandes approuvées.

Pourcentage des demandes approuvées



**comprend les affaires concernant des immigrants et des réfugiés

La majorité des demandeurs d'aide juridique sont des hommes. Une grande partie des demandeurs sont âgés de 18 à 34 ans.



Demandeurs de sexe masculin (61%)



Demandeurs âgés de 18 à 34 ans (45%)

Caractéristiques des demandes
Les mêmes pour toutes les années

Un peu plus de la moitié des demandes concernent des affaires criminelles, alors que la raison la plus couramment associée au refus d'une demande est l'inadmissibilité financière.



Affaires criminelles (54%)



Inadmissibilité financière
Principale raison associée au refus d'une demande (49%)

Note:

1 Les dépenses au chapitre des services juridiques désignent les montants versés par les régimes d'aide juridique à des cabinets d'avocats privés pour la prestation de services juridiques et les coûts associés aux services juridiques assurés par le personnel du régime d'aide juridique.
2 Services d'avocats nommés d'office - services assurés par un avocat à un endroit autre qu'un bureau d'aide juridique, en général devant un tribunal ou dans un lieu de détention. Les services fournis sont habituellement brefs et concernent la prestation de services sommaires, les audiences de remise ou la représentation lors d'une première comparution ou d'un plaidoyer devant le tribunal.



Ministère de la Justice
Canada

Department of Justice
Canada

Canada